

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 021-212105019-20230328-D2023\_024-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 28 mars 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-024

---

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT -- M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN -- M. Joseph COMPÉRAT - Mme Sabrina MARKOWIAK --- M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

## **ADMR : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2023**

Vu la délibération 2023-012 relative à l'attribution des subventions 2023 ;

Considérant que la demande de l'ADMR a été reçu après l'attribution de 450 € au titre de l'année 2023 ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 021-212105019-20230328-D2023\_024-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 28 mars 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-024

---

Considérant les besoins de formations des emplois nouvellement crée,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :**

- 1) Verser une subvention complémentaire de 200 € à l'ADMR de POUILLY-EN-AUXOIS ;
- 2) Inscrire les crédits au budget.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN